

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

## Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

### Déclaration du groupe CGT

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui est à la fois décevant et problématique. De quoi traite-t-il : de la participation citoyenne, du développement durable, des questions environnementales ? Quelle articulation entre ces trois thèmes imbriqués ? La question a fait débat jusqu'à la fin des discussions au sein de la section.

Décevant par son manque d'audace au regard des enjeux qu'il était censé traiter et qu'il n'a pas réellement atteint. Son évitement systématique des moyens concrets à mettre en œuvre renvoie les préconisations à une liste de « vœux pieux » dont on voit mal comment ils pourraient devenir réalité. C'est tout particulièrement le cas pour les préconisations relevant de l'éducation : comment faire sans moyens, sans locaux, sans personnel supplémentaire ?

Problématique par son absence de prise en compte des remarques riches d'enseignements faites par les représentant.es des organisations syndicales auditionnées (CGT et CFDT) qui ont souligné :

- l'attente forte des salarié.es, la nécessité de faire avec eux et avec leurs représentant.es dans les entreprises ;
- le risque de contournement des instances représentatives du personnel ;
- la nécessité de ne pas s'arrêter à la gestion « des gobelets ou du papier » mais de s'attaquer aux « options stratégiques, de changer d'échelle », de travailler sur la production et sur les conditions de sa réalisation.

Nous déplorons que l'avis aboutisse à la mise en place « encouragée » d'un comité environnement à côté des comités sociaux et économiques (CSE), auxquels il n'est plus question, contrairement au projet initial, d'adjoindre une prérogative environnementale. Alors que la mise en place des CSE, pour des raisons idéologiques, en l'absence de toute logique et de tout pragmatisme, a porté un coup sans précédent à la démocratie sociale dans les entreprises, les voilà à nouveau contournés ! Quant aux problématiques de santé, liant environnement et production sur un territoire, elles sont absentes.

Dissocier le social du sociétal, les enjeux du travail de ceux de l'environnement, c'est aller à contre-courant de solutions au service du plus grand nombre et tout particulièrement des populations les plus exposé.es.

Sur la méthode, notre groupe ne peut que regretter la mise sur la touche, d'entrée de jeu, de ses propositions d'amendements. Non que nous soyons « mauvais perdants » mais il nous semble que l'esprit même de notre Conseil aurait dû permettre un réel débat et pas l'alignement immédiat sur les desiderata des entreprises pour gagner leur vote

Nous ne partageons pas la préconisation 15 qui concerne la Commission nationale du débat public. Nous ne comprenons toujours pas comme la CNDP et le Cese pourraient travailler sur des saisines croisées alors que leurs périmètres d'intervention respectifs sont considérablement différents. Sauf évidemment à en changer.

En l'état, notre groupe a voté contre cet avis.